

## LA LÉGISLATION EUROPÉENNE CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

### LEGISLAȚIA EUROPEANĂ CU PRIVIRE LA LUPTA ÎMPOTRIVA TERORISMULUI

Ilie DEMERJI, dr.

Maria DEMERJI, dr.

Email: [maricantemir@mail.ru](mailto:maricantemir@mail.ru),

Académie des Etudes Economiques de Moldova,

rue Bănulescu-Bodoni 61, MD-2005, Chișinău, République de Moldova,

Tel.: (+373 22) 22-41-28, F: (+373 22) 22-19-68, [www.ase.md](http://www.ase.md)

**Résumé.** L'Union Européenne est fondée sur les valeurs universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité, ainsi que de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle repose sur les principes de démocratie d'Etat de droit, qui sont communs aux Etats membres.

La nécessité d'une Europe plus protectrice s'exprime surtout par rapport à la criminalité et à la sécurité, et plus particulièrement au terrorisme. [4]

Les actes de terrorisme constituent l'une des violations les plus graves des valeurs universelles de l'Union Européenne. Un cadre juridique commun à tous les Etats membres sert de référence pour l'échange d'informations et la coopération entre les autorités nationales compétentes.

**Les mots-clés:** la sécurité, la protection, le terrorisme, l'infraction, la menace, l'enquête, la lutte, la provocation, l'information, l'Europol, l'Eurojust, le droit pénal, la prévention, l'assistance.

#### INTRODUCTION

Le Dictionnaire Bordas explique le mot „terrorisme” comme une série d'actes violents dirigés contre le pouvoir du moment. Les terroristes sont les agents, partisans d'une activité terroriste. Le terrorisme produit des souffrances avec un impact psychologique très fort sur la population, caractérisées par la destruction des biens matériels et de toutes les valeurs spirituelles.

Le terrorisme est une menace pour tous les Etats et tous les peuples. Il met gravement en danger la sécurité, les valeurs des sociétés démocratiques et les droits et libertés dont jouissent les citoyens, plus particulièrement lorsqu'il frappe indistinctement des innocents. Le terrorisme est criminel et injustifiable quelles que soient les circonstances.

L'Union Européenne est un espace toujours plus ouvert, où les aspects internes et externes de la sécurité sont intimement liés. C'est un espace d'interdépendance croissante, qui permet la libre circulation des personnes, des idées, des technologies et des ressources, mais que les terroristes utilisent à mauvais escient pour mener à bien leur desseins. Dans ce contexte, il est indispensable de mener, dans un esprit de solidarité, une action concertée et collective au niveau européen pour lutter contre le terrorisme.[1]

#### Matériaux et méthodes

La lutte avec le terrorisme représente une priorité majeure pour l'Union Européenne et les Etats membres de celle-ci.

La Décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil est la pierre angulaire de mesures de justice pénale des Etats membres destinées à lutter contre le terrorisme. Un cadre juridique commun à tous les Etats membres, et en particulier une définition harmonisée des infractions terroristes, sert de référence pour l'échange d'informations et la coopération entre les autorités nationales compétentes au titre de la Décision cadre 2006/960/JAI du Conseil, des Décisions du Conseil 2008/615/JAI et 2005/671/JAI, du Règlement (UE) n<sup>o</sup> 603/2013 du Parlement Européen et du Conseil, et des Décisions-cadres du Conseil 2002/584/JAI et 2002/465/JAI.

Dans sa résolution 2178 (2014), le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est déclaré préoccupé par la menace grandissante que font peser les combattants terroristes étrangers et a demandé à l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que les infractions liées à ce phénomène soient punissables en vertu du droit national. A cet égard, le Conseil

de l'Europe a adopté en 2015 le protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.

La nature transfrontalière du terrorisme requiert une réponse et une coopération coordonnée au sein des Etats membres et entre ceux-ci, ainsi qu'avec et entre les agences et organismes compétents de l'Union Européenne en matière de lutte contre le terrorisme, notamment Eurojust et l'Office européen de police (Europol).

La Directive (UE) 2017/541 du Parlement Européen et du Conseil du 15 mars 2017 énumère de manière exhaustive un certain nombre d'infractions graves, telles que les atteintes à la vie d'une personne, en tant qu'actes intentionnels pouvant être qualifiés d'infractions terroristes lorsque et dans la mesure où ils sont commis dans un but terroriste particulier, à savoir gravenement intimider une population, contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou gravement destabiliser ou détruire les structures politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales fondamentales d'un pays ou d'une organisation internationale. [2]

Il est important de mentionner que les terroristes ne font aucune différence entre Musulmans et non-Musulmans lors de leurs attaques et cherchent sans cesse à faire le maximum de victimes. Nous vous présentons certains actes terroristes commis au cours de l'année 2019:

- 1<sup>er</sup> janvier 2019: Royaume-Uni: Attaque au couteau à la gare Victoria de Manchester. Le bilan est de 3 blessés dont un policier.
- 5 mars 2019: France: Attaque au couteau contre 2 surveillants de la prison de Condé-sur-Sarthe, par un détenu radicalisé de 27 ans. Le bilan de l'attaque au couteau est de 2 blessés.
- 18 mars 2019: Pays-Bas: Fusillade à Utrecht par un homme âgé de 37 ans qui tire dans un tramway. Le bilan est de 4 morts et 5 blessés.
- 24 mai 2019: France: Attentat à la bombe dans la rue Victor-Hugo à Lyon. Le bilan est de 13 blessés.
- 3 octobre 2019: France: Attentat de la préfecture de police de Paris. Le bilan est de 4 morts et 1 blessé.
- 7 octobre 2019: Allemagne: Un homme à bord d'un camion fonce volontairement sur plusieurs véhicules arrêtés à un feu rouge faisant 9 blessés.
- 9 octobre 2019: Allemagne: Attentat antisémite à Halle-sur-Saale, un négationniste d'extrême – droite lance de grenades sur un cimetière juif et sur un restaurant turc, puis ouvre le feu sur une synagogue, où se tenait une cérémonie, provoquant au moins 2 morts et 2 blessés graves.
- 11 octobre 2019: Royaume-Uni: Un homme attaque à l'arme blanche plusieurs personnes dans le centre commercial Manchester Amdale. Le bilan est de 5 blessés.
- 29 novembre 2019: Royaume-Uni: Attaque à Londres. Le bilan est de 2 morts et plusieurs blessés.
- 29 novembre 2019: Pays-Bas: Attaque à couteau à la Haye.
- 5 janvier 2020 Allemagne : Un homme de 37 ans se précipite sur deux policiers en brandissant un couteau et en criant "allah akbar". Les policiers ouvrent le feu et neutralisent mortellement le suspect [5].

Les infractions de provocation publique à commettre une infraction terroriste comprennent, entre autres, la glorification et l'apologie du terrorisme ou la diffusion de messages ou d'images en ligne et hors ligne, y compris ceux liés aux victimes du terrorisme, dans le but d'obtenir un soutien à la cause terroriste ou de gravement intimider la population. De tels comportements devraient être punissable lorsqu'ils créent le risque que des actes terroristes puissent être commis.

### **Résultats et discussions**

Les quatre piliers de la stratégie de l'Union Européenne visant la lutte contre le terrorisme, à savoir la prévention, la protection, la poursuite et la réaction, constituent une réaction globale à la menace que représente le terrorisme international. Cette stratégie implique que de mesures soient

prises au niveau national, européen et international. Les objectifs de la stratégie visent à empêcher le recrutement de nouveaux terroristes, à assurer une meilleure protection des cibles potentielles, à poursuivre les membres des réseaux existants et à enquêter à leur sujet et à améliorer les capacités de réagir aux conséquences d'attentats terroristes.

Un élément horizontal commun aux quatre piliers de la stratégie de l'Union Européenne est le rôle qu'elle joue dans le monde. L'Union Européenne assume la responsabilité de contribuer, par son action extérieure, à la sécurité mondiale et de construire un monde plus sûr.

Afin d'empêcher que des individus ne se tournent vers le terrorisme et qu'une nouvelle génération de terroristes ne fasse son apparition, l'Union Européenne a adopté une stratégie et un plan d'action visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement des terroristes.

La Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil établit des règles communes relatives à la prévention de l'utilisation du système financier de l'Union Européenne aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme. Le financement du terrorisme devrait être punissable dans les Etats membres.

La tentative de voyager à des fins de terrorisme, la tentative de dispenser un entraînement au terrorisme et la tentative de recruter pour le terrorisme devraient être punissables.

Un moyen efficace de lutter contre le terrorisme sur l'internet consiste à supprimer à leur source les contenus en ligne constituant une provocation publique à commettre une infraction terroriste.[3]

La Décision 2005/671/JAI, la Décision 2007/533/JAI du Conseil et la Directive (UE) 2016/681 du Parlement Européen et du Conseil établissent qu'il est indispensable que les informations que les autorités compétentes jugent utiles aux fins de la prévention et de la détection des infractions terroristes, ainsi que des enquêtes ou des poursuites en la matière, soient échangées de manière efficace entre les autorités compétentes et les agences de l'Union Européenne.

Afin de renforcer le cadre existant en matière d'échanges d'informations dans la lutte contre le terrorisme, tel qu'il est établi dans la Décision 2005/671/JAI, les Etats membres devraient veiller à ce que les informations pertinentes recueillies par les autorités compétentes dans le cadre de procédures pénales, par exemple les services répressifs, les procureurs ou les juges d'instruction, soient rendues accessibles aux autorités compétentes respectives d'un autre Etat membre à l'égard duquel ils estiment que ces informations pourraient être pertinentes.

La Directive 2012/29/UE du Parlement Européen et du Conseil précise que les Etats membres devraient adopter des mesures de protection, de soutien et d'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des victimes du terrorisme.

La Directive 2004/80/CE du Conseil établit que l'assistance dans le cadre des demandes d'indemnisation des victimes s'entend sans préjudice et en complément de l'assistance que les victimes du terrorisme reçoivent de la part des autorités chargées de l'assistance. Les services d'aide devraient tenir compte du fait que les besoins spécifiques des victimes du terrorisme sont susceptibles d'évoluer au cours du temps.

Les Etats membres de l'Union Européenne devraient veiller à ce que toutes les victimes du terrorisme aient accès aux informations sur les droits des victimes, les services d'aide disponibles et les mécanismes d'indemnisation dans l'Etat membre où l'infraction terroriste a été commise. Les Etats membres devraient veiller à ce que les victimes du terrorisme aient accès à des services d'aide à long terme dans leur Etat membre de résidence, même si l'infraction a eu lieu dans un autre Etat membre.

C'est aux Etats membres qu'il appartient de réagir d'urgence en cas d'incident terroriste sur leur territoire. Néanmoins, il reste nécessaire de veiller à ce que l'Union Européenne, agissant de manière collective et avec le soutien des institutions européennes, y compris la Commission Européenne, soit en mesure d'apporter une réponse solidaire à une situation d'urgence extrême susceptible de dépasser les moyens d'un Etat membre isolé et de constituer une menace grave pour l'Union Européenne dans son ensemble. Il est important pour ce faire de réexaminer et réviser le cadre actuel d'assistance mutuelle.

Au lendemain des effroyables attentats terroristes qui ont frappé Paris en 2015, la Commission Européenne a adopté le Programme européen en matière de sécurité, visant à orienter l'action de

L'Union Européenne face à la complexité et à l'évolution rapide de l'environnement en matière de sécurité. En nommant un commissaire pour l'Union de la sécurité, habilité à coordonner les mesures en matière de sécurité dans tous les domaines d'action, avec le soutien d'un groupe d'experts spécialisés issus de tous les services compétents de la Commission Européenne, le président Juncker a adopté une approche cohérente, efficace et transversale. Les diverses mesures adoptées visent à lutter contre les défis transfrontières en matière de terrorisme et de criminalité organisée en améliorant les échanges d'informations en renforçant la cybersécurité ainsi que la coopération opérationnelle entre les autorités répressives et avec les agences de l'Union Européenne. Ces nouvelles mesures ont également doté les autorités répressives nationales des outils nécessaires à une lutte efficace contre le terrorisme, la criminalité transfrontière et la cybercriminalité et ont augmenté la résilience de l'UE face à ces menaces. [1]

### Conclusions

Les Etats membres doivent poursuivre leurs efforts de la mise en place d'une Union Européenne de la sécurité réelle et efficace. Le terrorisme et la sécurité constituent des préoccupations majeures pour les citoyens de l'Union Européenne. Les menaces présentant de plus en plus souvent un caractère transfrontalière, l'Union a un rôle important à jouer dans le renforcement de la sécurité intérieure. Il faut que les Etats membres unissent leurs efforts pour prévenir et combattre le terrorisme, la criminalité organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides. La sécurité des citoyens peut être améliorée au moyen de systèmes d'information interopérables et d'un cadre juridique modernisé en matière de coopération, prévoyant notamment un accès plus aisé aux preuves électroniques.

L'Union Européenne doit améliorer la protection de ses frontières extérieures afin de rendre plus malaisée la tâche des terroristes connus ou présumés qui souhaitent entrer ou agir dans l'UE. Les améliorations technologiques sur le plan tant de la saisie que de l'échange de données concernant les passagers et l'introduction de données biométriques dans les documents d'identité et de voyage augmentent l'efficacité des contrôles aux frontières et apportent une meilleure protection aux citoyens européens.

La solidarité, l'assistance et l'indemnisation des victimes du terrorisme et de leurs familles fait partie intégrante de la réponse à apporter au terrorisme au niveau national et européen. Les Etats membres devraient veiller à ce que les victimes bénéficient de dédommagements appropriés.

Sur le plan international, il est nécessaire d'apporter une assistance aux citoyens de l'Union Européenne dans les pays tiers, ainsi que de protéger et d'appuyer les moyens militaires et civils que l'UE met en œuvre dans le cadre d'opérations de gestion des crises. L'assistance technique fournie par l'Union Européenne aux pays tiers prioritaires doit intégrer l'assistance en matière de gestion des conséquences d'attentats terroristes.

Il est peu probable que la menace terroriste se dissipe dans un avenir proche. Tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger, davantage de groupe utilisent des canaux de communication modernes pour répandre des idéologies radicales qui ont pour effet de propager l'instabilité dans le monde entier. L'Europe doit agir avec détermination, tant en matière de prévention que pour soutenir les victimes du terrorisme.

### Références:

1. La Stratégie de l'Union Européenne visant à lutter contre le terrorisme, 14469/4/05, REV4, Conseil de l'Union Européenne, Bruxelles, le 30 novembre 2005
2. La Directive (UE) 2017/541 du Parlement Européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme
3. La Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier de l'Union aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme
4. Gâlea Ion, Les Traités de l'Union Européenne. Edition: C.H. Beck, Bucarest, 2012, ISBN 978-973-115-991-1
5. «Allemagne : Un homme armé d'un couteau abattu par la police devant un commissariat» [[archive](#)], sur *actu17.fr*, 5 janvier 2020 (consulté le 5 janvier 2020)